

VOS ATTENTES À L'ÉGARD DE LA RETRAITE ONT-ELLES CHANGÉ À LA SUITE DE LA PANDÉMIE?



La pandémie de COVID-19 a-t-elle bouleversé les plans que vous aviez minutieusement préparés? Au cours de la dernière année, bon nombre d'entre nous ont dû annuler leurs vacances et reporter des événements importants en raison de la pandémie. En outre, plusieurs personnes ont vu les mesures de confinement comme une occasion de réévaluer leurs plans et leurs objectifs. Par exemple, dans un récent sondage de la Banque CIBC, un quart des répondants ont indiqué qu'à leur avis, la pandémie avait augmenté le coût de la retraite.

« Peu importe les changements que vous avez apportés à vos plans à cause de la pandémie, il est essentiel que vous en teniez compte dans la planification de votre retraite », affirme Jamie Golombek, directeur gestionnaire, Planification fiscale et successorale, Gestion privée de patrimoine CIBC.

Voici trois étapes à suivre dès aujourd'hui pour rester sur la bonne voie et préparer la retraite de vos rêves.

1. Passez en revue vos objectifs à court et à long terme

La pandémie a poussé de nombreux Canadiens à modifier la vision qu'ils ont de leur retraite, et certains pensent maintenant qu'ils devront travailler plus longtemps pour réaliser ce qu'ils souhaitent. Avant de tempérer vos attentes à l'égard de la retraite, passez en revue vos objectifs à court et à long terme :

- **Les objectifs à court terme** (pour les deux prochaines années) touchent vos objectifs de placement et le rééquilibrage de votre portefeuille, l'évaluation de vos liquidités, de vos dettes et de vos dépenses, et l'examen de votre assurance maladie, de votre assurance contre les maladies graves, de votre assurance invalidité et de votre assurance soins de longue durée.

- **Les objectifs à long terme** (pour l'avenir) touchent vos objectifs d'épargne-retraite, votre couverture d'assurance vie, vos stratégies de planification successorale et l'héritage que vous souhaitez léguer.

À la suite d'une évaluation, nous pouvons vous aider à faire les ajustements nécessaires à la composition de l'actif de votre portefeuille ou à votre plan d'épargne. De plus, il est judicieux de réévaluer vos régimes d'assurance pour maintenir une couverture suffisante, et ainsi protéger votre famille et votre patrimoine.

2. Réévaluez l'horizon de votre retraite

Les répercussions économiques de la pandémie peuvent avoir changé le moment prévu de votre retraite. Peut-être que votre passion pour votre travail s'est renouvelée avec le confinement, et que vous avez réévalué vos projets de retraite. Si votre revenu a diminué, peut-être que vous avez décidé de continuer à travailler plus longtemps que prévu.

Quelle que soit l'incidence de la COVID-19 sur l'horizon de votre retraite, il est important de réévaluer vos besoins en matière d'épargne-retraite et de revenu. En règle générale, votre épargne-retraite doit fournir entre 70 % et 80 % de votre revenu actuel pour que vous puissiez maintenir à peu de choses près votre mode de vie actuel une fois à la retraite. Toutefois, selon le mode de vie que vous souhaitez à ce moment, vous pourriez avoir besoin d'un revenu beaucoup plus élevé. Pour vous aider à déterminer si vos plans sont sur la bonne voie, évaluez votre épargne et vos placements actuels, vos sources de revenu de retraite prévues et vos besoins en matière de revenu de retraite.

3. Tirez parti d'instruments de placement qui pourraient contribuer à réduire vos impôts

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pourraient vous procurer d'importants avantages sur le plan fiscal.

Les cotisations à un REER sont déductibles d'impôt (tant que vous disposez de droits de cotisation suffisants) et les impôts sur le revenu et la croissance dégagés par les placements s'y trouvant est différé. Toutefois, les retraits sont imposables. Les cotisations à un CELI ne sont pas déductibles d'impôt, mais le revenu et la croissance dégagés par les placements s'y trouvant, tout comme les retraits, ne sont pas imposables.

Si vous n'avez pas assez d'argent pour verser la cotisation maximale à vos REER et CELI, vous devez passer en revue votre taux d'imposition actuel et votre taux d'imposition prévu à la retraite, afin de déterminer lequel des instruments vous convient le mieux. Notre rapport [Faites-le donc! Plaidoyer en faveur des placements libres d'impôt](#) renferme des renseignements additionnels qui pourraient vous aider à choisir la meilleure stratégie de placement selon votre situation personnelle.

Bien que la pandémie ait été éprouvante pour tout le monde, suivre ces trois étapes et mettre en place un plan solide peut vous aider à rester sur la bonne voie et à préparer la retraite de vos rêves. Cette importante période est l'occasion pour nous de travailler ensemble sur votre parcours de gestion de patrimoine. Nous serons toujours heureux de discuter de votre plan de retraite et d'y apporter les ajustements nécessaires.

Nous recommandons aux clients de consulter leurs conseillers fiscaux et juridiques pour obtenir des conseils en ce qui touche leur situation personnelle.

« Gestion privée de patrimoine CIBC » représente des services offerts par la Banque CIBC et certaines de ses filiales : Privabanque CIBC; Gestion privée de portefeuille CIBC, une division de Gestion d'actifs CIBC inc. (« GAC »); la Compagnie Trust CIBC et CIBC Wood Gundy, une division de Marchés mondiaux CIBC inc. Privabanque CIBC offre des solutions des Services Investisseurs CIBC inc., de GAC, ainsi que des produits de crédit. Les services de Gestion privée de patrimoine CIBC sont offerts aux personnes admissibles. Le logo CIBC et « Gestion privée de patrimoine CIBC » sont des marques déposées de la Banque CIBC.